

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9 chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09

Fax 02 47 50 20 67

courriel :

mairie-athee@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit
Le trente mars à vingt-heures trente
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance
publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MARTIN, Maire.

Accusé de réception en préfecture
037-213700881-20180330-DE201823-DE
Date de télétransmission : 04/04/2018
Date de dépôt en préfecture : 04/04/2018
23-03-2018

Etaient présents : Gisèle DUTERTRE, Christian MARCHAND, Pierrette AVENET,
Fabrice AUGER, Marie-Christine RICHER, Martine VILLAIN-DELARUE, Christophe
TROCHOU, Marie BAUDRIER, Hubert de l'ESPINAY, Pascaline PAUVERT, Nathalie
GARNIER, Philippe GIANNUZZI, Bernadette THEODET, Claude GUINOIS formant
la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice	22
Présents	16
Votants	19

Secrétaire : Sébastien LABESSE

Démissionnaire : Didier ROCQUE

Excusées : Mme Frédérique MONGIN – Mme Anne COPPE - Mme Véronique
VASSELIN

Mr Alain HARDOUIN ayant donné pouvoir à Mme Gisèle DUTERTRE
Mr Olivier LATOUR ayant donné pouvoir à Mr Christophe TROCHOU
Mr Jérôme MARTIN ayant donné pouvoir à Mr Sébastien LABESSE

2018-23 Vote des taux des impôts locaux 2018

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y lieu de fixer les taux d'imposition
2018 des taxes directes locales.

VU la réforme gouvernementale de la taxe d'habitation,

VU la proposition de la commission communale des finances du 26 mars 2018 de maintenir les taux
d'imposition « ménages » 2018 au niveau de ceux de 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition locaux au titre de l'année 2018 au même niveau de 2017, à savoir :

	Taux 2013 (rappel)	Taux 2014 (rappel)	Taux 2015 (rappel)	Taux 2016 (rappel)	Taux 2017 (rappel)	Taux 2018 (votés)
Taxe d'habitation	20.85	21.06	21.17	21.17	21.17	21.17
Taxe foncière bâti	23.71	23.95	24.07	24.07	24.07	24.07
Taxe foncière non bâti	47.63	48.11	48.35	48.35	48.35	48.35

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JJM", written over a horizontal line.

Jean-Jacques MARTIN

Date de transmission à la Préfecture

Date de publication

04 AVR. 2018

04 AVR. 2018